

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 FEVRIER 2016
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 15 FEVRIER 2016
AU PALAIS DES CONGRES DE MONTELMAR
SOUS LA PRESIDENCE DE M. FRANCK REYNIER

L'an deux mille seize, le 22 février à 18 h 30,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 15 février 2016, s'est réuni au Palais des Congrès de Montélimar, sous la présidence de Monsieur Franck REYNIER.

PRESENTS : M. Y. COURBIS, Mme M. DELORME, Mme G. ESPOSITO, M. V. JOVEVSKI, M. P. BEYNET, Mme P. GARY, M. H. ICARD, Mme M. FIGUET, M. J.P. ZUCCHELLO, M. F. CARRERA, M. R. BUREL, M. J.L. ZANON, M. L. MERLE, Mme M.P. PIALLAT, M. J. CHABERT, Mme F. MERLET, M. T. LHUILLIER, Mme L. LE GALL, M. B. ALMORIC, Mme P. BLACHE, M. L. DEVERA, Mme G. SAVIN, M. J. DUC, Mme F. CAPMAL, M. J.F. FABERT, M. K. OUMEDDOUR, Mme C. AUTAJON, M. D. POIRIER, Mme M. MURAOUR, M. A.B. ORSET-BUISSON, Mme C. SALVADOR, M. H. LANDAIS, Mme C. DURAND, M. J.P. MENARD, Mme I. MOURIER, M. M. SABAROT, Mme G. TORTOSA, Mme F. OBLIQUE, M. S. MORIN, Mme M. PATEL-DUBOURG, M. M. LANDOUZY, Mme M.C. SCHERER, M. J. MATTI, Mme M. EYBALIN, M. S. CHASTAN, Mme A. BIRET, M. R. ROSELLO, M. A. CSIKEL, M. J.B. CHARPENEL, M. M. THIVOLLE, Mme D. GRANIER, Mme V. ARNAVON, M. H. ANDEOL, M. Y. LEVEQUE, M. H. FAUQUÉ, Mme N. PROST, M. B. DEVILLE, Mme J. FAURE, M. R. PLUNIAN, Mme F. QUENARDEL, M. J.J. GARDE, M. J.P. LAVAL.

POUVOIRS : M. B. BOUYSSOU (pouvoir à M. P. BEYNET) ; Mme P. BRUNEL-MAILLET (pouvoir à M. F. REYNIER) ; Mlle L. BERGER (pouvoir à Mme I. MOURIER) ; M. C. BOURRY (pouvoir à M. M. SABAROT) ; M. J. FERRERO (pouvoir à Mme G. TORTOSA) ; Mme C. COUTARD (pouvoir à M. S. CHASTAN) ; M. R. QUANQUIN (pouvoir à M. J. MATTI) ; Mme F. DUVERGER (pouvoir à M. Y. LEVEQUE).

Secrétaire de séance : M. V. JOVEVSKI.

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.1 - RAPPORT 2015 SUR LA SITUATION DE MONTELMAR-AGGLOMERATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Thierry LHUILLIER

Le 19 juin 2011 a été publié le décret n ° 2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 ».

Ce décret soumet les collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et la collectivité Corse à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Le rapport 2015, réalisé par Montélimar-Agglomération, permet d'évaluer les politiques publiques mises en œuvre sur son territoire et le fonctionnement interne de la Communauté d'Agglomération au regard des 5 finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L.110-1 du Code de l'Environnement.

Il comporte deux parties : l'une présentant le territoire de Montélimar-Agglomération et ses démarches transversales de gouvernance, l'autre faisant le point sur les actions de sensibilisation engagées et à venir, ainsi que sur les pistes d'améliorations.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5211-9,
Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010,
Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011,

DE PRENDRE ACTE du rapport 2015 sur la situation de MONTE LIMAR-AGGLOMERATION en matière de développement durable.

M. Thierry LHUILLIER :

"Le rapport 2015, réalisé par en interne par Montélimar-Agglomération, permet d'évaluer les politiques publiques mises en œuvre sur son territoire et le fonctionnement interne de la Communauté d'Agglomération au regard des 5 finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L.110-1 du Code de l'Environnement.

Il comporte deux grandes parties :

Une première partie présentant le territoire de Montélimar-Agglomération et ses démarches transversales de gouvernance liées au développement durable :

- CDDRA
- SCOT
- TEPOS/TEPCV
- LESRA
- PCET-Bilan carbone
- Maison de l'économie/maison de l'agriculture

Une deuxième partie faisant le point sur les actions engagées et à venir, ainsi que sur les pistes d'améliorations. 5 axes sont donc développés dans cette 2ème partie :

Axe 1 : Intégrer en amont la préservation et la valorisation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Axe 2 : Articuler Urbanisme, habitat, mobilité et équilibres des espaces

Axe 3 : Renforcer le développement économique par l'innovation suivant des modes de production et de consommation raisonnables

Axe 4 : Rechercher l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations

Axe 5 : Devenir une collectivité exemplaire en intégrant en interne les enjeux du développement durable

Les principales forces et faiblesses constatées lors de l'élaboration de ce rapport sont les suivantes :

Les forces :

- *plan pluriannuel de travaux dans les bâtiments intercommunaux*
- *nombreux travaux en assainissement collectif*
- *obtention de subventions de l'agence de l'eau pour les particuliers afin de réhabiliter leur système d'assainissement individuel*
- *optimisation des impressions en interne*
- *ouverture de la maison de l'économie*
- *SCOT- TEPOS-TEPCV : avancement de ces projets grâce au portage de Montélimar-Agglomération*
- *obtention du label UNICEF : signature d'une charte avec l'Unicef*
- *travail sur les handicaps et nouvelle compétence handisport*

Les faiblesses :

- *faible taux capté au niveau de la collecte du verre : Il est toutefois prévu de renforcer la communication et d'augmenter le nombre de contenants afin de collecter une plus grande quantité de verre*
- *pas d'actions directes développées en matière d'économie de proximité. Cependant, l'action FISAC(300 000 € engagés sur le commerce de proximité hors Montélimar) et la mise en œuvre d'une économie circulaire dans le domaine agricole permettront de développer cette thématique*
- *manque d'équipements adaptés pour favoriser les déplacements doux des agents de l'agglomération (trajet domicile-travail sur Montélimar notamment. Il est cependant prévu la création prochaine d'un local à vélos sécurisé à la Maison des Services public pour les agents. L'utilisation des vélos va également être étudiée*
- *toujours beaucoup d'impressions papiers réalisées pour les conseils communautaires notamment mais dont la dématérialisation est envisagée.*

En outre, d'autres actions sont engagées mais mériteraient d'être renforcées :

- *PCET : validation du programme d'actions avec des actions déjà engagées mais nécessité d'un Copil pour accélérer ce programme*
- *Maison de l'agriculture : convention de partenariat signée avec la chambre d'agriculture mais retard pris pour son ouverture (ouverture janvier 2016 au lieu de septembre 2015)*
- *VELOCS : bon outil mais peu d'utilisation : il va falloir revoir la communication*
- *véhicules électriques de l'agglomération : faible flotte et faible autonomie limitant son usage hors ville.*

Enfin, ce rapport liste de nombreuses pistes d'amélioration pour lesquelles des réflexions devront être engagées dans les prochaines années."

Mme Michèle EYBALIN :

"De façon globale, la présentation de ce rapport sur le territoire et son projet, montre qu'il reste du travail à réaliser - je le mets en positif - pour arriver à un projet de territoire durable.

Vous évoquez les quatre volets du projet de territoire : économie, aménagement du territoire, patrimoine et vivre ensemble. Peut-être aurait-il été bon de rajouter, dans l'aménagement du territoire, que nous étions favorables à l'idée de nous doter de services performants, mais répondant aux besoins des habitants. Dans le patrimoine, nous aurions pu ajouter la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, en plus du patrimoine culturel, puisque le patrimoine naturel est aussi un facteur d'attractivité pour le tourisme. Dans le vivre ensemble, on aurait pu parler de démocratie participative.

Il y a de beaux objectifs pour le TEPOS (Territoire à énergie positive) et le TEPCV. Sur le Plan Climat Energie Territoire et le bilan carbone, les objectifs sont toujours nombreux. J'espère que nous pourrions nous en saisir. Il est mentionné que l'on pointe les difficultés d'approvisionnement en eau et en énergie qui sont liées aux pics de consommation, mais qu'est-il prévu pour favoriser les économies d'eau et d'énergie ? Il est intéressant de pointer l'un des enjeux importants du territoire en matière d'émission de gaz à effet de serre que sont les déplacements des personnes et le fret, mais qu'est-il prévu pour favoriser le covoiturage, l'auto partage ? Pourquoi continuer un projet commercial vers le nord de l'Agglo, qui favorise les déplacements, au lieu de travailler sur un tissu urbain resserré, qu'il s'agisse du centre-ville de Montélimar ou d'autres centres bourgs ?

On retrouve dans ce projet la Maison de l'économie et la Maison de l'agriculture. J'ai du mal, à l'heure d'internet, des réseaux et des visioconférences, à comprendre comment l'acquisition et l'appropriation de locaux est un facteur à la fois de croissance pour les entreprises et de développement durable.

Dans le secteur de la transition énergétique, si l'on parle de développement durable, il aurait été intéressant de trouver des actions sur la sobriété énergétique, ou du moins sur l'efficacité énergétique, qui sont tous les deux, des secteurs créateurs d'emplois sur le territoire et créateurs d'emplois non délocalisables.

J'ai entendu Thierry LHUILLIER parler d'économie circulaire qui serait mise en place sur le secteur agricole. Peut-être serait-il également intéressant d'avoir une réflexion globale sur cette économie circulaire.

Sur l'axe 2, articuler urbanisme et mobilité, comment continuer l'étalement urbain et commercial ? Il est bien de prévoir un observatoire, mais il est encore mieux d'agir. On a parlé des Vélocs pour les modes de transport moins émetteurs de gaz à effet de serre. Les Vélocs ne rencontrent pas un grand succès, c'est vrai. Vous avez prévu de faire de la communication, mais je pense qu'il serait préférable de réfléchir globalement à leur utilisation, à la localisation des points de distribution et travailler sur le sujet des pistes cyclables, si l'on veut qu'ils soient utilisés.

« Soutenir l'agriculture durable », on y retrouve la restauration hors domicile qui favorise le lien entre les producteurs locaux et la demande des restaurateurs. Il y a quelques années, deux associations locales : Agricourt et Court circuit avaient mis en place ce lien et avaient travaillé avec de nombreuses communes de l'agglomération, beaucoup d'agriculteurs, plus largement vers la Communauté de Dieulefit mais assez peu sur Montélimar. Je pense que c'est une bonne idée, il faut le faire.

La rénovation énergétique est essentielle pour économiser de l'énergie, augmenter le pouvoir d'achat des occupants et booster les artisans locaux. Les outils existent, de nombreuses collectivités, grandes ou petites, ont lancé des actions depuis des années. Essayons peut-être là aussi, de travailler en réseaux.

Quant aux habitants des quartiers en difficulté, vous annoncez pour 2016, une étude de conception pour une pépinière d'entreprises à Pracomtal. Nous en parlons déjà depuis quelques années. Une étude à hauteur de 35 000 € a été lancée en 2014, des délibérations ont été prises soit par la Ville en 2013, soit par l'Agglomération, des financements ont été demandés et prévus (250 000 € par l'ancienne Région), sans parvenir à construire un dossier. Pour moi, c'est pire que l'Arlésienne. Peut-être pourrions-nous organiser un voyage d'études de l'autre côté du Rhône où la Communauté de communes de Rhône Helvie en possède une, avec des actions de développement durable d'ailleurs.

De façon globale, des objectifs sont annoncés mais pour nous, les actions ne sont pas à la hauteur de ces objectifs. Beaucoup d'initiatives démarrent et sont réalisées dans les collectivités voisines, voire ailleurs dans la Région, sur les questions de développement durable. Essayons de travailler avec ces collectivités sur ces questions.

Je souhaiterais dire un mot sur le Laboratoire des énergies. On nous le met à toutes les sauces. Certes, il est vrai que la filière hydrogène est importante, mais rappelons-nous que la plus grande flotte de véhicules à hydrogène déployée en Europe a commencé à Lyon et à Grenoble. Avec le projet Hyway, une cinquantaine de véhicules hydrogène ont été mis en place au printemps 2005. Notre société drômoise McPhy a été accueillie et accompagnée par l'ancienne Région depuis 2006 pour travailler cette question. Les objectifs sont importants mais les réponses apportées ne sont malheureusement pas toutes à la hauteur de ce que nous pourrions faire sur ce territoire important, diversifié et intéressant, pour mettre en place un développement durable qui sera facteur d'activités."

M. Thierry LHUILLIER :

"Je vous remercie pour toutes ces réflexions qui vont nous aider à travailler au-delà de ce que nous avons commencé à faire. Je vous inviterai prochainement à participer à notre commission pour avancer dans tout le travail que nous avons déjà entrepris.

Concernant le Laboratoire, d'autres ont effectivement commencé avant nous, mais vous pouvez vous satisfaire à l'idée que Montélimar soit aussi à la pointe et suive le programme hydrogène de la vallée rhodanienne."

M. Serge CHASTAN :

"Je ferai quelques commentaires. On ne peut nier les efforts et le travail qui a été fait par la collectivité pour tendre vers les objectifs qui nous sont demandés en termes de développement durable. Toutefois, ce rapport reste un catalogue de bonnes intentions. C'est un rapport fourre-tout - « une chienne y perdrait ses petits » - puisque le développement durable va jusqu'à englober transversalement, la totalité des domaines d'actions de la politique. L'axe 4 consiste à « rechercher l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ». Heureusement que l'on n'a pas attendu le développement durable pour s'orienter vers ce type de démarche. Il me semble que c'est l'essence même de l'action politique de tendre vers la démarche stipulée dans cet axe 4. On trouve plus de 50 sigles dans le glossaire qui se trouve à la fin.

De bonnes actions sont mises en place, telles la réhabilitation de la base de loisirs par exemple, ainsi que les efforts faits pour diminuer la consommation de papier et s'orienter vers l'informatique. Je ne suis pas sûr que le document distribué occasionnellement à chaque Conseil communautaire soit le vrai handicap en matière de consommation de papier. Il me semble que, pour un promoteur, un permis de construire contient sept exemplaires épais. C'est sur ce point qu'il faudrait agir à l'avenir. Il ne me paraît pas aberrant que nous disposions d'un exemplaire papier, même si c'est un détail.

Je reviendrai sur la réduction des gaz à effet de serre. Le rapport prévoit une réduction de ces gaz de plus de 7 % dans les trois prochaines années, mais les attentes fixées au niveau national conduisent à une réduction de 11 % sur ces trois années. Comment la collectivité y parviendra-t-elle ? La collectivité semblait y parvenir en pensant que l'ère du pétrole pas cher était révolue. Pas de chance ! Le pétrole n'a jamais été aussi peu cher, le litre de gas-oil est à 97 centimes d'euro aujourd'hui. Ce n'est donc pas sur cet axe que nous pourrions améliorer la diminution des gaz à effet de serre. Les projets dont on parle au nord de Montélimar, sont utilisateurs d'espaces agricoles alors qu'il nous est demandé, dans le même rapport, de les protéger, et sont consommateurs de goudrons et donc de véhicules. Il y a tout un tas de contradictions et je pense qu'un vrai travail doit être mené ensemble.

Je suis critique mais je répète que le document contient de bonnes pistes. Il faudrait toutefois arriver à mieux cibler les actions, et que celles-ci soient plus claires, pour que nous nous y retrouvions, de même que les citoyens.

Enfin, vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe une menace sur la réouverture des permis d'exploitation gaz de schiste sur le permis de Montélimar. J'adresse la demande suivante : L'assemblée est-elle prête à voter un vœu de positionnement contre l'exploitation de ces gaz de schiste ? Il me semble que ce signe s'inscrirait dans la philosophie de ce rapport. Je crois que Laurent WAUQUIEZ y est opposé, ce qui me fait penser que l'on peut même trouver des points d'accord avec des personnes qui se situent de l'autre côté de l'échiquier politique."

M. Thierry LHUILLIER :

"Je vous remercie aussi pour toutes ces réflexions. Je n'ai pas de réponse à votre question, mais le Président peut peut-être y répondre."

Monsieur le Président :

"Une question écrite m'a été adressée par Mme EYBALIN, M. MATTI et M. QUANQUIN. Nous l'aborderons en fin de Conseil."

Mme Annette BIRET :

"Je souhaiterais savoir si toutes les collectivités de l'Agglo ont la possibilité financière de participer à toutes les dépenses des diverses infrastructures de Montélimar-Agglo, et plus spécialement aux travaux qui se réalisent à Montélimar, ou si ce sont seulement les impôts fixés par l'Agglo qui financent les dépenses de l'Agglo."

Lorsque l'on consulte les dépenses d'équipement, il semble que la plupart des travaux se situent sur la commune de Montélimar et que peu de communes environnantes en profitent. Je suppose que les petites Communes vont devoir augmenter leurs taxes, foncière et d'habitation, pour pouvoir régler la participation demandée par l'Agglo."

Par ailleurs, Monsieur le Président, le gaz de schiste dont il a été question, a reçu un avis favorable pour son exploitation, semble-t-il. Nous n'avons pas de recul sur ce nouveau système hydraulique qui va polluer nos nappes phréatiques. Vous êtes tous responsables, vous les élus, des conséquences à venir de cette pollution que vous comptez laisser faire par nos enfants et nos petits-enfants. L'eau peut être polluée. Il vaut mieux ouvrir les yeux avant qu'il ne soit trop tard, plutôt que de faire l'autruche."

Monsieur le Président :

"Plutôt que de concentrer les questions sur le gaz de schiste, je vous propose de répondre à une question écrite qui m'a été adressée, le sujet aura été abordé. Etes-vous d'accord avec cela Mme EYBALIN puisque vous aviez posé une question sur le sujet ? Cela vous convient-il si j'y réponds maintenant ?"

Je vous laisse lire la question que vous m'aviez adressée."

Mme Michèle EYBALIN :

"La décision du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, rendue le 28 janvier, acte l'annulation de l'abrogation du permis dit « de Montélimar » détenu par TOTAL, qui couvre quatre départements dont 40 Communes drômoises, donc énormément de Communes de l'agglomération. Cette décision illustre bien la limite de la loi JACOB de juillet 2011 qui interdit la technique de la fracturation hydraulique, même si nous savons - et TOTAL également -, qu'il

n'existe pas d'autres techniques disponibles pour accéder aux hydrocarbures piégés dans la roche, mais elle n'interdit pas la recherche ni l'exploitation des gaz et huiles de schiste.

Nous savons également, et nous avons suffisamment de recul au vu de nombreux échecs, y compris économiques, et des conséquences désastreuses pour la santé et le cadre de vie des habitants, que cette exploitation est incompatible à la fois avec la préservation d'un environnement de qualité - on vient de parler de développement durable - mais également avec un développement durable des territoires, qu'ils soient agricole, touristique et porteur d'activités et d'innovation.

Notre agglomération a été retenue pour une démarche TEPOS (Territoire à énergie positive) qui inclut des actions pour économiser l'énergie, développer les énergies renouvelables.

Nous venons d'examiner le rapport sur le développement durable de l'Agglomération, qui prévoit « de prendre en compte les objectifs de développement durable dans l'aménagement du territoire : préserver et valoriser la biodiversité, préserver les paysages et la ressource en eau, prévenir les risques ».

Dans cette logique, je vous demande donc que nous exprimions notre opposition à toute forme d'activité de recherche d'hydrocarbures par la société Total sur notre territoire, que nous en informions Madame la Ministre de l'Ecologie en lui demandant de faire adopter un texte réglementaire pour écarter tout risque de revoir venir cette menace sur le territoire. Nous proposons également de faire partie d'un collectif d'élus drômois - le collectif contre le gaz de schiste a envoyé, me semble-t-il, une lettre pour inviter tous les maires de ce territoire -, et également de participer à la large mobilisation de la population et des élus qui aura lieu le dimanche 28 février 2016 à Barjac."

Monsieur le Président :

"Premier élément de contexte et de réponse : nous sommes un grand nombre dans cette assemblée, et c'est mon cas, à ne pas être favorables à l'exploration et à l'exploitation des gaz et des huiles de schiste. J'ai eu l'occasion de m'exprimer régulièrement sur ce sujet. Je profite de la question qui est posée pour redire mon opposition à cela.

Je souhaite ajouter un deuxième élément. L'autorisation ou pas de l'exploration et de l'exploitation du gaz de schiste n'est pas une compétence de notre Conseil communautaire. Nous vivons dans un état de droit qui légifère. Comme vous le rappelez dans votre intervention, Madame EYBALIN, les lois ne permettent pas l'exploration ni l'exploitation de gaz de schiste à partir de la technique de fracturation hydraulique. La technique et les connaissances ne permettant pas, à l'heure actuelle, d'utiliser d'autres technologies, on peut certifier qu'en l'état, il n'est pas possible de réaliser ces explorations ou ces exploitations.

Il convient de rappeler un autre point important. Le gouvernement s'est engagé à modifier et à sécuriser la réglementation. Vous avez rappelé qu'un texte de loi de juillet 2011, a interdit la fracturation hydraulique. Le gouvernement s'était engagé à modifier le Code minier pour sécuriser cela, et à proposer des projets de loi qui iraient dans ce sens. L'arrivée au gouvernement de trois ministres écologistes est peut-être un signe pour aller dans cette direction, je ne le sais pas, mais à ma connaissance, le gouvernement n'a pas proposé de projet de loi à l'ordre du jour de l'assemblée. En tant que parlementaire, je veux bien faire un courrier pour saisir la Ministre de l'Environnement sur ce sujet - puisque c'est une demande d'un nombre important d'élus de ce Conseil communautaire - et obtenir quelques réponses sur les intentions et le calendrier du gouvernement. En revanche, je ne pense pas qu'il soit prudent pour notre Conseil communautaire de commencer à émettre des vœux. Si un vœu était pris sur ce sujet, tous les sujets pourraient faire l'objet d'un vœu. Le fait de pouvoir traiter uniquement des sujets qui concernent les compétences gérées par le Conseil communautaire, me semble être un gage d'action ciblée sur ce que nous devons faire. C'est d'ailleurs prévu ainsi par les textes.

Mme EYBALIN aborde la question de la participation des élus à une manifestation. Chacun est libre..."

Mme Michèle EYBALIN :

"C'était une invitation."

Monsieur le Président :

"J'ai entendu votre invitation, je pense que chacun doit garder sa liberté d'expression et de prise de position. Ceux qui le souhaitent pourront aller manifester le 28 février à Barjac, d'autres peuvent avoir des positions et s'engager autrement. L'invitation est passée mais ce n'est pas une invitation au nom du Conseil communautaire. Nous avons entendu, Mme EYBALIN, votre demande."

À titre personnel, je voulais vous faire part de mon opposition à l'exploration et à l'exploitation des gaz de schiste. Emettre un vœu me semble délicat dans la mesure où ce n'est pas une compétence du Conseil communautaire. En revanche, cela figurera au compte-rendu de notre Conseil communautaire et chacun pourra prendre acte des positions de celles et ceux qui se sont exprimés sur le sujet. Il est important que le gouvernement puisse, au-delà des mots, avoir quelques actes législatifs forts. Un projet de loi sur le Code minier et sur la réglementation de l'utilisation et de l'exploration des gaz et des huiles de schiste, me semble indispensable. J'adresserai un courrier à la Ministre en ce sens puisque vous me le demandez."

Mme Michèle EYBALIN :

"Sur la question du vœu, au titre de l'article 18 « amendements et vœux » du Règlement intérieur du Conseil communautaire, j'ai trouvé : « Le Conseil communautaire émet des vœux sur tout objet d'intérêt local même si celui-ci échappe à sa compétence, dès lors du moins qu'il a une incidence particulière sur la vie des Communes membres. » Je pense que l'exploration et la recherche des gaz de schiste ont une importance et une incidence fortement particulière sur la vie des Communes de notre agglomération. Je pense qu'il est possible pour le Conseil d'agglomération, de prendre un vœu."

Par ailleurs, je suis ravie de vous entendre affirmer votre opposition à l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste. Je suis ravie de constater votre évolution, sachant que vous m'aviez répondu ni oui ni non lorsque je vous avais posé la même question en février 2011, à la Commune."

Monsieur le Président :

"J'ai pris position publiquement à de nombreuses reprises, Mme EYBALIN, sur ce sujet."

Mme Michèle EYBALIN :

"J'ai encore les articles en ma possession : « Franck REYNIER ne dit pas non. » Vous disiez ni oui ni non, à l'époque."

Monsieur le Président :

"Quand vous m'avez posé la question la première fois, et si vous êtes honnête, ma position a toujours été la même, et je l'ai redit. J'ai eu l'occasion de l'exprimer à l'Assemblée nationale et ici à de très nombreuses reprises. Ce n'est pas une position nouvelle, Mme EYBALIN, je ne peux pas vous laisser dire cela."

Mme Michèle EYBALIN :

"En tout cas, c'est votre position actuelle, et tant mieux. Elle est adoubee, tant mieux également. Il me paraissait important de connaître votre position en tant que Président dans la mesure où le nouveau Président du Conseil interne des Républicains, M. Luc CHATEL, a exprimé malgré ce que vous dites et malgré ce que disent également d'autres Députés et Sénateurs Ardéchois qu'il était pour l'utilisation des gaz de schiste et des OGM. Je pense que votre position est importante également. Je pense que nous pourrions émettre un vœu."

Monsieur le Président :

"J'entends votre position. Mon souhait et ma volonté sont que nous puissions travailler de la manière la plus apaisée, la plus consensuelle et la plus constructive possible au sein de ce Conseil communautaire. Les partis politiques et le Président du Conseil national des Républicains ont une position. Comme vous le savez, Mme EYBALIN, je n'appartiens pas au parti des Républicains et nous ne sommes pas là pour avoir des débats partisans. J'entends votre souhait que nous votions un vœu, mais comme je l'ai dit, ce n'est pas le mien. Tout cela sera inscrit au compte-rendu de notre Conseil communautaire, les positions de chacun sont très claires et réaffirmées. C'est suffisant sur le sujet pour engager notre Conseil communautaire."

Mme Michèle EYBALIN :

"Merci. Je regrette quand même votre position sur le vœu. Je pense qu'il ne s'agit pas d'un sujet politique mais d'un sujet d'intérêt général qui va à l'encontre de tout le développement de notre territoire, qu'il soit économique, culturel, social, etc."

Monsieur le Président :

"Nous devons traiter cette question diverse à la fin de notre Conseil communautaire, mais il était utile de le faire car elle était revenue à plusieurs reprises."

"Une autre question m'a été posée. J'ai entendu que tous les travaux se réalisaient à Montélimar et qu'aucun ne s'effectuait dans les autres communes. Je vous invite Mme BIRET, à regarder ce qu'il se passe au niveau de l'assainissement. Un budget conséquent, qui est pratiquement le plus volumineux de notre Agglomération, me semble-t-il, est quasi exclusivement consacré aux communes hors Montélimar. Nos compétences s'exercent sur toutes les communes, à Montélimar comme sur l'ensemble des autres. C'est une volonté d'aménager notre territoire de manière homogène qui nous conduit à nous rassembler. Je ne peux pas vous laisser penser que tout serait réalisé pour les 38 000 Montiliens et que le reste de la population serait délaissé. Ce n'est pas notre manière de faire, ni notre volonté. Je suis en total désaccord avec vous."

Mme Annette BIRET :

"Je ne voulais pas parler des travaux. J'ai vu la liste des communes dans lesquelles seront réalisés des travaux d'assainissement, beaucoup seront faits à Montélimar et beaucoup moins dans les autres communes, c'est tout. Merci."

Monsieur le Président :

"Si vous parlez des équipements centraux, effectivement la centralité se fait autour de la ville centre. J'aime beaucoup Condillac, Rochefort en Valdaine, Marsanne et l'ensemble des communes de notre territoire. Nous aurions pu réaliser ce Palais des congrès à un autre endroit que dans la ville centre, mais je ne suis pas sûr qu'il aurait été judicieux de réaliser le Palais des congrès ou le théâtre à Marsanne. Effectivement, la ville de Montélimar a des fonctions de centralité, nous le savons tous et nous l'assumons. Cela étant, la solidarité et nos compétences s'exercent sur l'ensemble du territoire. Je répète que je ne suis pas d'accord avec votre lecture des choses."

M. Thierry LHUILLIER :

"Y a-t-il d'autres interventions sur ce dossier ?"

M. Stéphane MORIN :

"Je ne boude pas mon plaisir en lisant ce rapport qui va dans le bon sens. Cela avance vite, c'est plutôt positif. Cependant, j'aimerais poser quelques questions, notamment sur les compétences et l'échelle d'intervention. Pourriez-vous m'expliquer la nuance entre les compétences optionnelles et les compétences facultatives ?"

Quant au LESRA, c'est une bonne initiative, mais en marge de cela, vous citez quelques chiffres, notamment pour tel ou tel secteur de production : 48 GWh pour le nucléaire, 110 GWh pour l'éolien, 6 TWh pour l'hydroélectricité et 10 GWh pour le solaire. Cela n'étonne peut-être personne mais il semblerait qu'en production, le nucléaire soit loin derrière l'hydroélectricité, bien plus gourmande, même en main-d'œuvre. C'est étonnant. On s'aperçoit également que nous sommes à la traîne en matière d'énergie solaire alors que, comme le dit le Président, nous sommes un pays de soleil. D'après les chiffres, cette énergie n'est pas très développée.

Concernant le bilan carbone territoire, nous en avons fait un sur le patrimoine et les services. Son comité de pilotage était dirigé par Jean-Jacques GARDE et j'en faisais moi-même partie. Cela appelle quelques questions. Nous n'avons pas été informés de ce bilan carbone territoire. Par qui a-t-il été réalisé ? Quel en a été le coût ? Certes, il est signé. L'entreprise qui a réalisé le bilan carbone sur le patrimoine et les services nous a appris l'importance de la disposition des tranches de pain dans les cantines pour diminuer les gaz à effet de serre ! Je suis sérieux. Aujourd'hui, il est à nouveau question d'alimentaire avec les vaches. Pourtant nous ne sommes pas en Normandie ni dans le Doubs. Je ne pense pas que ce soit vraiment significatif. Serait-il possible d'avoir communication, non pas de la totalité du bilan carbone territoire, mais au moins de la restitution qui est plus courte. Le bilan complet me satisferait également.

Vous évoquez le pétrole pas cher. Bien que la remarque ait déjà été faite, je ne partage pas votre optimisme, il ne s'agit pas vraiment d'une énergie pas cher.

Concernant la participation à un appel à projet avec ADELPHE, on apprend que la CAMA n'a pas été retenue. Pourquoi ? Que pourrait-on faire ?

Je trouve le projet Cristal formidable. Je pense que nous sommes précurseurs dans notre strate de villes. Nous savons que sur le site de Sophia Antipolis, il existe des navettes autonomes sans chauffeur (EZ10).

On parle beaucoup de dématérialisation. Comment allons-nous stocker ce qui sera dématérialisé ? Le coût énergétique de la dématérialisation est important. Les data center ont un impact sur le bilan carbone.

On nous parle de choses qui pourraient paraître gadgets, certaines à destination du public, sont toutefois intéressantes telles que le kit de compostage pour les particuliers ou le compacteur de bouteilles. Comment les habitants peuvent-ils se tenir informés et savoir qu'ils peuvent en obtenir ? Nous pourrions améliorer l'information.

Il est question du « lancement d'une politique de rationalisation d'achat du parc d'impression » et de la configuration recto verso sans couleur. Le document que nous avons est imprimé recto verso mais en couleur. Ce n'est pas un reproche mais c'est dommage parce que le plus important n'est pas l'intention mais ce que nous faisons."

M. Thierry LHUILLIER :

"Je vous remercie pour tous ces éléments et cet état des lieux que vous venez de faire de notre rapport sur le développement durable, afin de peut-être améliorer notre avancée pour qu'elle soit plus rapide et se fasse au mieux.

Pour répondre à la question sur les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, c'est la loi. Nous avons inscrit les compétences comme l'exige la loi. Quant au bilan carbone, il a fait en interne et étudié en commission. Nous redirigerons les autres arguments que vous apportez, un travail sera fait en commission."

M. Stéphane MORIN :

"Pourrions-nous avoir une restitution du bilan carbone ?"

M. Thierry LHUILLIER :

"Oui, c'est noté."

Monsieur le Président :

"Nous allons prendre acte du rapport de la situation de Montélimar Agglomération en matière de développement durable et nous te remercions Thierry pour ton implication et ton engagement ainsi que pour tout le travail réalisé par l'ensemble des services. Merci pour cet engagement."

2.1 - RAPPORT 2015 SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES INTERESSANT LE FONCTIONNEMENT DE L'EPCI, LES POLITIQUES QU'IL MENE SUR SON TERRITOIRE ET LES ORIENTATIONS ET PROGRAMMES DE NATURE A AMELIORER CETTE SITUATION

Rapporteur : Danielle GRANIER

La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, dans son Titre V, chapitre II - Dispositions relatives à la parité et à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales, a complété l'article L.2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales par l'article L.2311-1-2 qui dispose : « Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. [...] Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants. »

Conformément à ces nouvelles dispositions, la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération a établi le rapport correspondant pour l'année 2015, sur la base des effectifs au 1er janvier de la même année.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1-2, L.5211-1, L.5211-6, L.5211-9, L.5211-11 et D.2311-16,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,
Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales et notamment son article 1,

Après avoir entendu l'exposé précédent,
Après en avoir délibéré,

DE PRENDRE ACTE du rapport 2015 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de l'EPCI.

M. Serge CHASTAN :

"Nous ne pouvons que nous féliciter de ces pourcentages qui montrent que la parité est largement favorable au personnel féminin. C'est le cas dans la salle où l'on constate une parité dans le nombre des élus. En revanche, dans le bureau de l'Agglo, il n'y a que trois personnes de sexe féminin sur les 15 personnes et le Président, soit 18 %. Je pense qu'un effort doit être fait pour aller dans le sens du personnel de la collectivité. La balle est dans votre camp, Monsieur le Président."

Monsieur le Président :

"Juste une remarque : la balle est dans le camp des électeurs. Il ne vous aura pas échappé que celles et ceux qui composent le bureau sont majoritairement des maires de leur commune. Ce sont les électeurs qui choisissent, nous vivons en démocratie."

M. Serge CHASTAN :

"C'est un peu court !"

Mme Danielle GRANIER :

"Les communes de moins de 1 000 habitants n'avaient pas d'obligation de parité. Je suis élue depuis vingt ans, mais le sujet porte sur le personnel. Comme l'a dit M. le Président, ce sont les électeurs qui élisent."

M. Serge CHASTAN :

"Je suis un peu surpris car je pensais que nous serions d'accord au moins sur ce point et que vous alliez dire que nous allions nous diriger dans ce sens qui me semble une nouvelle façon de voir la politique aujourd'hui. Je vous sens tout à coup les uns et les autres sur la défensive, je suis sidéré d'entendre que c'est la faute des électeurs ! Le peuple a toujours tort ! Cela m'amuse, ma remarque était anodine."

Monsieur le Président :

"J'ai l'impression d'être pointé du doigt en tant que Président. Nous sommes détendus par rapport à ce sujet. Je vous rappelle que des élections ont eu lieu dans ce Conseil communautaire pour élire les Vice-Présidents, qu'un travail important a été fait pour que le bureau puisse être représenté. Nous avons tenu compte de nombreux paramètres, mais je vous rappelle qu'à l'heure actuelle, la loi n'oblige pas à appliquer la parité dans les exécutifs. Je peux entendre votre souhait que nous allions encore plus loin. Je vous garantis que tous les élus qui siègent dans la salle et qui participent au bureau n'ont aucun problème avec cela."

M. Serge CHASTAN :

"Je n'en doute pas, c'est là où je voulais en venir !"

Monsieur le Président :

"Cela ne me gêne pas non plus que l'on ait des points de désaccords, ce n'est pas nouveau et cela continuera encore pendant longtemps. Comme vous le disait Mme GRANIER, nous parlons des salariés de la collectivité. Je trouve ce rapport intéressant. Il est lié aux compétences, sujet qui nous préoccupe. Il est vrai qu'il y a très peu de personnels masculins dans le secteur de la petite enfance, de la même façon que le personnel féminin est rare dans la filière sportive. Notre collectivité laisse une part importante au personnel féminin, nous pouvons nous en réjouir."

Mme Michèle EYBALIN :

"Ce rapport est intéressant mais il comporte beaucoup de chiffres. C'est un peu sec, malheureusement. J'ai bien entendu qu'il s'agissait du premier de l'Agglomération. Il pourrait être intéressant d'apporter quelques précisions. On constate que les emplois précaires sont occupés par les femmes (contrats CEA, CUI, etc.), de même que les temps partiels."

Concernant l'adaptation des conditions de travail, vous parlez de l'aménagement de locaux (vestiaires, sanitaires) et de l'adaptation des outils de travail. Quelque chose est-il fait sur l'articulation du temps de vie, des horaires, notamment pour les familles monoparentales ?

Certaines informations nous auraient permis d'avoir une vision plus précise en matière d'égalité. Nous savons qu'il reste beaucoup à faire, mais ce n'est pas spécifique à l'Agglomération. Les non-titulaires sont souvent des femmes."

Mme Danielle GRANIER :

"Pour le moment, rien n'est mis en place en matière d'aménagement d'horaires. IL est vrai que les temps partiels concernent en majorité des femmes. Ce sont elles qui décident de travailler à temps partiel."

Mme Michèle EYBALIN :

"Je le sais, mais c'est dommage."

Mme Danielle GRANIER :

"On rentre dans les discussions familiales. Il faut demander aux maris de travailler à temps partiel."

Comme je vous le disais, il s'agit de notre premier rapport. Nous allons essayer de l'améliorer."

Monsieur le Président :

"Merci Danielle pour tout le travail que vous réalisez. Ce rapport est intéressant et notre attention était plus aiguisée sur le sujet."

Nous prenons acte du rapport 2015 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de l'EPCI."

2.2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 - BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Hervé ANDEOL

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante et obligatoire du cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Importante, car elle permet de débattre des orientations budgétaires et des engagements pluriannuels envisagés.

Obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus (articles L.2312-1 et 5211-36 du Code général des collectivités territoriales), il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif de l'exercice.

Ce débat, qui ne donne pas lieu à un vote, permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités et les évolutions qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité notamment en matière d'épargne, de fiscalité et de recours à l'emprunt.

Afin d'alimenter le débat, un rapport d'orientation budgétaire est annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Communautaire de débattre sur les orientations budgétaires et de prendre acte du débat d'orientation budgétaire 2016.

M. Johann MATTI :

"Merci, Monsieur le Maire, pour cette présentation. En préambule, pourriez-vous demander une vérification des chiffres du tableau qui nous a été présenté en page 19. Il est annoncé un encours de dette de 14 671 000 € en 2015 alors que 10 M€ sont mentionnés dans le graphique qui représente cet encours de dette en page 25. Je vous remercie.

Sur le fond, je ferai une brève introduction similaire à la vôtre. Je suis d'accord avec M. REYNIER lorsqu'il dit qu'il ne faut pas avoir de débats partisans, mais ayant trouvé votre introduction un peu « à charge », je vais me permettre de rappeler quelques points, notamment sur l'économie globale et sur le rapport de conjoncture de l'INSEE qui stipule qu'après être resté globalement stable de septembre 2013 à avril 2015 (autour de 94), le climat des affaires en France a atteint 102 en novembre, à son plus haut niveau depuis quatre ans. Le pouvoir d'achat des ménages a accéléré fortement en 2015 et ne faiblira pas en 2016. En 2015, le pouvoir d'achat du revenu des ménages continuerait d'accélérer à +1,7 % en moyenne annuelle. Cela constituera la plus forte hausse depuis 2007. Au cours des trois premiers trimestres de 2015, l'investissement des entreprises a nettement progressé (+0,8 % au premier trimestre 2015, +0,5 % au deuxième, +0,7 % au troisième). De nombreuses conditions sont favorables : perspectives de demandes internes et externes se sont dégagées, vous disiez le contraire, le taux de marge remonte nettement grâce au CICE notamment, au Pacte de responsabilité et à la baisse des cours du pétrole et enfin, le coût des emprunts a nettement baissé, notre Agglomération va en profiter en passant de 3 % à 1 % sur notre dette locale.

Les soldes d'opinion sur l'investissement des entrepreneurs des services sont, depuis avril, au-dessus de leur moyenne à long terme et les coûts de production sont à un niveau inégalé depuis 2008, sur l'industrie en tout cas.

Ces perspectives sont sobres - les vôtres, comme celles que je viens d'annoncer - en étant partial ou impartial sur la globalité des interventions. Elles sont faibles. Je pense que nos communes et notre Agglomération devront, pour les dix à trente prochaines années, travailler, prévoir, gérer, avec ce type de perspectives, quels que soient les gouvernements. La conjoncture internationale, la révolution numérique, la baisse des coûts des énergies, les coûts marginaux proches de zéro, bref la 3^{ème} révolution, la 4^{ème} révolution industrielle en fonction des théoriciens, sont en route, et seuls les pays territoires qui sont précurseurs dans cette révolution seront économiquement et socialement pérennes.

Les débats partisans que nous connaissons au niveau national et parfois un manque d'ambition au niveau local, font que je suis effectivement pessimiste pour notre pays mais aussi pour nos territoires.

Concernant les baisses de dotations de l'Etat, nous entendons que celles-ci ont baissé. Je rappelle que ces baisses sont préconisées par la Cour des comptes. Si cette baisse est si difficile à supporter, je pense que notre assemblée devrait insister auprès de son Président pour qu'il cesse de demander des politiques d'austérité à l'Assemblée nationale. N'est-ce pas antinomique de critiquer les baisses de dotations au niveau local et de les réclamer au niveau national ?

Pour ce qui est du document en lui-même, il est âpre dans la mesure où c'est une série de chiffres et que le corps des projets est essentiellement dans le projet de territoire qui a été présenté en amont, notamment autour du développement durable. Toutefois, certains points sont à mon sens, très intéressants. Je pense à l'ambition d'efficience au niveau des achats, qui ne peut être que constatée, remarquée et appréciée, un effort sur les dépenses de gestion qui est un signe intéressant, les efforts d'investissement sur l'accessibilité, notamment dans les transports, la volonté de maintenir un fort niveau d'investissement pour soutenir l'économie locale (Cf. page 30 du rapport). Le plus intéressant est le fait de cibler ces investissements, notamment sur des projets sur lesquels nous sommes financés par l'Etat à hauteur de 80 %. Continuons à investir dans ces projets, notamment l'hydrogène et le solaire qui a été évoqué plus tôt, qui nous permettraient d'être financés, d'être leader dans les révolutions industrielles que j'évoquais plus tôt, mais surtout de se faire financer. L'Etat nous prend de l'argent d'un côté, c'est une certitude, il est demandé par de nombreux députés, mais il en donne aussi, d'un autre côté, à travers les investissements qui sont ciblés. La COP 21 est passée par là et portera ses fruits.

Je suis davantage sceptique sur certains points. Je trouve une phrase sibylline, en page 30, sur les revalorisations forfaitaires de base et sur les politiques tarifaires qui a priori, vont évoluer au sein de l'Agglomération. Pourrions-nous avoir un peu de visibilité sur les montants de ces évolutions car cela impactera forcément les familles de l'Agglomération au même titre que les 4 % d'impôt les ont impactées ? Nous souhaiterions avoir une visibilité sur ces augmentations.

Concernant les économies, il est annoncé en page 24, qu'un remplacement de départ à la retraite sur deux ne sera pas effectué. Cela représente un nombre de postes relativement important. Cela devrait être anticipé en termes de management et de ressources humaines. J'aurais aimé avoir, Mme GRANIER, une estimation des coûts ou des économies que cela représente sur une projection de dix à quinze ans, par exemple, dans la mesure où la moyenne d'âge des équipes est de 40 ans pour les femmes, me semble-t-il, et de 41 ans pour les hommes. À quel point ce non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux sera-t-il efficace en termes d'économies ? Pourrions-nous avoir une réponse ce soir ?

Finalement, je suis assez surpris. Je ne reviendrai pas sur la pépinière d'entreprises qui est un projet intéressant mais qui a du mal à se positionner qui nous a pourtant déjà coûté très cher. Je suis surpris de ne pas voir dans ce projet, de positions sur la gare TGV d'Allan, qui est mentionnée dans tous les programmes, qui est évoquée dans les journaux, à laquelle les entrepreneurs déclarent être très favorables. Apparemment, la Région, le Département constituaient un frein terrible pour ce projet jusqu'à il y a quelques mois. C'est faux, mais cet argument était porté au sein de cette assemblée. Je ne le vois plus dans ce document alors que c'est un projet plus ambitieux que la pépinière d'entreprises sur laquelle nous travaillons depuis cinq ans maintenant.

Je ne vois pas de point sur le projet de zone au nord de la ville de Montélimar, projet qui a fait beaucoup débat lors des différentes campagnes électorales mais aussi aujourd'hui dans la ville de Montélimar. Je sais qu'il est parfois considéré comme un projet montelo-montilien par l'ensemble des élus de l'Agglomération. Toutefois, c'est un projet relativement important, qui peut fortement impacter notre Agglomération et ses commerces. Ce projet a été voté ici-même, alors que je n'étais pas encore élu, le 14 octobre 2013. Après vérification des comptes-rendus, le

Président s'était engagé à ne pas faire de galerie marchande dans ce projet au nord. Le vote a eu lieu sans avoir accès à la convention, ce qui n'a pas permis aux élus de voter en ayant connaissance de l'ensemble des éléments, car cette convention qui a été signée deux mois plus tard (en janvier 2014) contient une galerie marchande. Je trouve intéressant que ce projet ne soit pas mentionné dans le document, qu'en 2013, le Président de l'époque ait confirmé à plusieurs reprises dans les dossiers, qu'il n'y aurait pas de galerie marchande, et que deux mois plus tard, ce même Président signe un document engageant l'Agglomération sur un projet de galerie marchande.

Je vous remercie. J'espère que vous pourrez m'apporter quelques réponses aux questions techniques que j'ai posées."

M Henri FAUQUÉ :

"Nous avons eu, le 30 mars dernier, un débat sur le budget 2015 et sur la fiscalité. Nous avons dit que le produit fiscal allait augmenter de 14 %. J'avais contesté cela en disant qu'on serait plus près de 18 à 20 %. En matière de chiffres, les prévisions sont souvent liées à des aléas que nous ne maîtrisons pas, mais en matière d'impôts, il suffit de prendre la feuille que nous envoie le service des impôts. Je voudrais vous rappeler ce qu'on y lit : « L'effort fiscal demandé par l'Agglomération à chacun des contribuables au titre de la taxe d'habitation, a augmenté en 2015, de 12,38 %. » Comme nous avons créé un nouvel impôt, une taxe foncière d'un montant de 1,65 % et si on rapporte cela à l'effet d'augmentation sur la taxe d'habitation, nous passons de +12,38 % à +26 %. J'avais annoncé 20 %.

Certes, on va me dire que c'est une augmentation une fois pour toutes sur la période des six ans de notre mandat, mais une telle augmentation correspond à 550 € pour un contribuable quand dans le même temps, nos Communes ou n'augmentent pas ces deux taxes ou les augmentent de 2 ou 3 %, ce qui correspond à 10 € par an, soit 66 % actualisés sur la période. Nous demandons donc pratiquement neuf fois plus aux contribuables des communes au titre de l'Agglomération que ce que nous pouvons faire dans les Communes.

Si par hasard, nous avons dans nos Communes, des projets qui ne relèvent pas de la compétence de l'Agglomération, comment ferions-nous pour les financer ? Je sais que mon intervention de la dernière fois, basée sur des estimations, avait été fortement contestée, or j'étais encore en-deçà de la vérité. Si vous avez des doutes, je vous prie de vous reporter à votre feuille d'impôt."

M. Serge CHASTAN :

"Je voudrais souligner des investissements utiles comme la base de loisirs, le théâtre ou la politique d'assainissement. Globalement une présentation lisse et probablement oublieuse des vraies difficultés, sans solution sur la montée de l'endettement qui double en quelques années. En trois ou quatre ans, on passe de 10 M€ à 18 M€, soit de 24 % à 46 %. Quelques besoins ne sont pas couverts, à mon sens. Les grands absents sont la politique du logement et la rénovation de la Médiathèque qui devient petite. Voilà pour l'appréciation d'ensemble.

Je voudrais poser trois ou quatre questions techniques auxquelles je ne doute pas que vous répondrez, Monsieur le Vice-Président.

En page 11, il est écrit que l'objectif du Palais des congrès est d'atteindre un niveau de recettes de 55 000 € et que les recettes encaissées se sont élevées à 91 000 €. On est partis avec un objectif relativement bas, il n'y a pas beaucoup de difficultés à le faire progresser. Si j'ai bonne mémoire, les frais de fonctionnement du Palais des congrès étaient de 700 000 € à 800 000 € l'année passée. Mon questionnement porte sur ces éléments.

En page 13, en matière de dépenses d'équipement et de leur financement, on constate 82 % de réalisé, mais si l'on enlève le reste à réaliser 2015, on trouve seulement 44 % de réalisé, ce qui est peu, vous le reconnaîtrez. Par ailleurs, le reste à réaliser 2015 est compris dans le réalisé de l'année et devient automatiquement un report de crédit pour l'année suivante. On peut effectivement penser que le report de crédit 2014 était le reste à réaliser de 2013. Il me semble que c'est compté deux fois : une première en reste à réaliser et ensuite en report de crédit. J'aimerais avoir une explication.

En page 14, sur la ligne 615 intitulée « entretien, réparations et lavages » de la section de fonctionnement, le pourcentage réalisé est de 75 %. Pourquoi ce pourcentage est-il aussi faible alors que le réalisé du traitement est de plus de 95 % ? Est-ce lié à une meilleure utilisation du matériel ou cela vient-il aux dépens de l'entretien ? Dans ce cas, ce sera reporté sur les exercices des prochaines années.

Par ailleurs, je ne comprends pas l'effondrement de l'épargne nette qui devient négative sur les ordures ménagères et l'assainissement puisqu'elle passe en-dessous de zéro à partir de 2017. Comment résoudre cette problématique ? Renoncer à des équipements ? Augmenter la fiscalité ? Merci d'éclairer ma lanterne."

M. Alain CSIKEL :

"On observe une augmentation de l'endettement de plus de 100 % en trois ans. Ma question porte sur la durée de l'emprunt. S'il est de 50 ans, comme vous le dites, ce sont nos petits-enfants qui paieront ce que nous dépensons aujourd'hui."

M. Hervé ANDEOL :

"La durée est de 15 et 20 ans et non pas 50 ans."

M. Jean-Luc ZANON :

"Je ferai simplement une remarque que j'ai déjà faite lors de la réunion du bureau. En page 12, vous écrivez : « L'année 2015 est marquée par la prise en compte de dépenses supplémentaires imposées par l'Etat : réforme des rythmes scolaires dont la charge nette 2015 est de 848 K€. » Je demande à nouveau que ce soit modifié car ce n'est pas la réforme des rythmes scolaires mais « la réforme des rythmes scolaires et l'harmonisation du périscolaire ». On fait croire des choses qui ne correspondent pas à la réalité.

Pour être plus juste, 890 K€ étaient prévus au projet de territoire au lieu de 848 K€. Nous sommes restés dans la fourchette de ce que nous avons prévu pour le périscolaire, avec 50 K€ de moins. Nous avons fait une estimation à 890 K€ au mois d'octobre. Nous nous situons en dessous grâce à l'augmentation de la tarification des familles. La compétence du périscolaire qui nous est confiée depuis le 1^{er} septembre 2014, représente 136,30 € par enfant et 13,5 € par habitant. Je voulais rétablir la réalité des prix. Pour terminer, en page 29, le tarif cible n'est pas 1 789 mais 1,789."

M. Hervé ANDEOL :

"Pour répondre à M. MATTI, la dette annoncée à 14 671 000 € concerne l'assainissement. Cela fait une augmentation de 30,1 %. Sur le budget général, l'endettement est de 20,6 %, il est en baisse par rapport à 2015. Concernant le budget assainissement, l'encours de dette est supérieur avec 14 671 000 €. Ai-je répondu à votre question ?"

M. Johann MATTI :

"D'accord."

M. Hervé ANDEOL :

"Au sujet des 75 % concernant le lavage des bacs, une mutualisation des lavages a été faite et nous a fait réaliser des économies. Tant mieux, c'est mieux en ce sens."

Monsieur le Président :

"Ayant été interpellé en tant que parlementaire, je vais vous répondre puisque Hervé ANDEOL n'était pas ciblé par la question. Vous trouvez que le chapitre 1 est à charge..."

M. Johann MATTI :

"Vous me répondez mais c'est M. ANDEOL qui a lu le document."

Monsieur le Président :

"Je vous ai écouté M. MATTI. Ce n'est pas parce que je ne suis pas d'accord avec vous que je ne peux pas vous écouter ! Essayez de faire de même. Je ne suis pas d'accord avec vous et je vais vous dire pourquoi."

"Vous trouvez que le chapitre 1 est à charge, il reprend des éléments de contexte qui sont partagés par un grand nombre d'économistes. À vous écouter, tout va bien."

M. Johann MATTI :

"Non."

Monsieur le Président :

"Je pense que vous devez, comme certains de vos amis socialistes, lire Le Midi Libre ou Sud Ouest de M. BAYLET..."

M. Johann MATTI :

"Pas de débat partisan ! Vous l'avez refusé à Mme EYBALIN, vous ne pouvez pas le faire de votre côté."

Monsieur le Président :

"Vous ne pouvez pas m'empêcher de parler. Je vous ai écouté, je vais vous répondre, je ne suis pas d'accord avec vous et je trouve que votre vision est trop partisane et sectaire, qu'elle ne répond pas aux réalités."

"Vous affirmez que je demande des politiques d'austérité à l'Assemblée nationale. Je vais apporter une clarification. Je ne me satisfais pas de la politique qui est menée dans notre pays. Je ne me satisfais pas du niveau de chômage, ni de voir près de cinq millions de nos concitoyens touchés par le chômage. Je ne me satisfais pas du niveau de la pression fiscale. Je ne me satisfais pas de la croissance qui est en berne dans notre pays, ni du manque de compétitivité de nos entreprises parce que trop de charges pèsent sur le travail. Oui, je demande qu'une autre politique soit menée au niveau du gouvernement, mais je ne souhaite pas de politique d'austérité. Je souhaite des politiques efficaces. Puisque vous m'avez interrogé sur ce sujet, je vous réponds précisément."

"Le débat d'orientation budgétaire va nous permettre de préparer le budget 2016. Vous avez attiré notre attention sur deux points particuliers. Le premier concerne la gare TGV d'Allan. Elle ne sera pas réalisée sur l'année 2016, malheureusement. Je préférerais que cet investissement puisse se faire le plus tôt possible. Vous affirmez également que le Conseil général de la Drôme"

ne soutenait pas ce projet. La précédente majorité, qui était pourtant de votre sensibilité, a toujours soutenu ce projet qui est important pour notre territoire. La nouvelle majorité qui est aujourd'hui en charge du Conseil départemental a réaffirmé son soutien. Vous avez raison, le monde économique a réaffirmé aussi son soutien à ce projet important pour notre territoire. Le Conseil régional qui vient de changer de majorité, a également annoncé son souhait de soutenir ces projets. Le Vice-Président en charge du tourisme, a déclaré qu'il était prioritaire, que des annonces et des actions seraient réalisées sur ce sujet. Je veux vous redire que l'Agglomération qui a inscrit une enveloppe de 5 M€ dans ses budgets, pour accompagner la réalisation de ce projet est toujours une des priorités de notre Agglomération, mais en termes de calendrier, il n'est malheureusement pas dans le débat d'orientation budgétaire 2016. Merci pour votre intervention qui me permet au moins de rappeler et de redire que je suis, comme l'ensemble des collègues qui m'entourent, très favorable à ce projet de la gare TGV d'Allan.

Vous avez souhaité nous alerter sur un deuxième sujet, le projet l'Envol. Lui non plus ne fera pas partie du budget 2016, mais vous me permettez d'en parler. Vous dites que ce projet est né au niveau de la Ville avant d'être transféré à celui de l'Agglomération. C'est vrai. Il a d'ailleurs été longuement abordé lors de la dernière commission économique qui s'est réunie à Cléon d'Andran. J'y étais, j'aurais eu plaisir à vous expliquer tout cela, M. MATTI, mais vous aviez probablement des choses plus importantes à faire que de venir avec nous parler d'économie à Cléon d'Andran."

M. Johann MATTI :

"Une activité professionnelle, c'est un détail !"

Monsieur le Président :

"Vous n'êtes pas le seul à travailler. Je vous garantis que les élus qui sont engagés ont aussi de nombreuses activités.

Il a été redit que notre territoire a une position importante en termes d'attractivité commerciale, qu'il doit la renforcer pour éviter de l'évasion et se doter du projet le plus adapté pour cela. La convention qui nous lie à l'aménageur qui a été retenue par notre Agglomération, prévoit différentes possibilités d'équipements et d'installations. Il y a aujourd'hui, dans la convention qui nous lie à l'aménageur, 35 000 m² de SHON sur la partie haute et 6 000 sur la partie basse, qui devront être précisés et ventilés lors du dépôt de la CDAC. J'ai répété, à plusieurs reprises, devant cette assemblée mais dans bien d'autres lieux, que je n'étais pas favorable à ce qu'il y ait une galerie marchande. J'ai toujours souhaité travailler en pleine coordination avec les commerçants du centre-ville pour que nous puissions bâtir un projet. Il se trouve que les conditions ont changé, j'ai eu l'occasion de le rappeler et de vous le dire devant le Conseil municipal de Montélimar, M. MATTI. Aujourd'hui, cette rupture des engagements pris avec les commerçants, de leur part, puisqu'ils ont décidé de nous demander de modifier la convention pour supprimer des clauses. Ce n'est pas prévu et nous ne le ferons pas. Le travail partenarial a vécu. Il faut maintenant décider ce qui est le plus important et le plus intéressant pour l'attractivité et la vie économique de notre territoire.

Le centre-ville de Montélimar est important, nous continuerons à le soutenir et à l'accompagner comme nous l'avons fait régulièrement, mais il faut que nous puissions aussi veiller aux attentes des consommateurs et à l'offre commerciale présente sur notre territoire. Une galerie marchande permettrait d'accueillir des activités qui, aujourd'hui, ne peuvent pas s'installer dans le centre-ville de Montélimar, en raison de la place qu'elles nécessitent ou de la volonté de certains investisseurs. Si l'opportunité se présente de pouvoir doter notre territoire d'enseignes attractives comme, par exemple, La Fnac ou Zara, les consommateurs y seront sensibles et nous pourrions renforcer l'attractivité de notre territoire en disposant d'enseignes nationales de ce calibre.

J'ai également annoncé qu'une décision sera prise à la fin du mois de février. Nous aurons l'occasion d'en débattre et d'en discuter de nombreuses fois - je n'en doute pas - devant ce Conseil communautaire. Mais les conventions qui nous lient à l'aménageur ont toujours été suffisamment bien réalisées pour permettre différentes hypothèses et différentes éventualités. Si nous décidions d'inclure une galerie marchande sur la zone l'Envol, il n'y aurait pas de modifications à apporter sur la convention qui nous lie à l'aménageur. Voilà ce que je pouvais dire pour être précis et clair sur ce sujet, M. MATTI.

Des questions ont été posées sur la fiscalité par rapport à nos prévisions, M. FAUQUÉ. Nous sommes légèrement au-dessus puisque 14 % étaient prévus et que c'est 12,38 % hors la nouvelle taxe. Cette augmentation est importante par rapport aux services qui ont été apportés à l'ensemble de nos communes. Lorsque vous évoquiez les budgets des Communes, il faut préciser que l'Agglomération a engagé de l'argent pour que les Communes n'aient pas à le faire. Il n'y a pas eu doublon. Cet engagement qui bénéficie aux Communes, leur permet d'augmenter leur fiscalité de manière plus modérée, comme vous le faites, ou de ne pas l'augmenter du tout, comme le font d'autres. C'est le rôle de notre Agglomération, d'avoir pu permettre à la fois la réforme des rythmes scolaires mais aussi l'harmonisation du périscolaire, d'avoir assumé l'instruction des permis de construire et d'avoir travaillé sur de nombreux projets qui sont aujourd'hui, je crois, attendus et appréciés par les administrés de notre Agglomération.

Sur les remarques de M. CHASTAN, je pense que nous aurons tous les débats de chiffres au moment du vote du budget ou du compte administratif. Le débat d'orientation budgétaire n'est pas un moment de contrôle de la part de certains opposants, mais au contraire un moment de vision..."

M. Serge CHASTAN :

"Contrôle..."

Mme Michèle EYBALIN :

"Nous n'avons que des chiffres et pas de vision."

Monsieur le Président :

"J'ai le droit de ne pas être d'accord avec vous. Quand on présente un argument avec lequel vous n'êtes pas d'accord, vous coupez systématiquement la parole. Je vous ai écouté moi aussi, je ne suis pas d'accord avec de nombreux points. Dans nos moments d'échanges et de débats, le débat d'orientation budgétaire nous permet de définir la vision qui est la nôtre et les grandes orientations. Une fois celles-ci clairement annoncées, partagées ou pas, nous présenterons un budget qui contiendra des chiffres et devra être validé ou pas. Une année après l'engagement pris par la collectivité sur le budget, nous étudions le compte administratif et comparons le budget prévisionnel au réalisé. Vous pourrez, à ce moment, nous adresser des critiques par rapport au taux de réalisation qui serait trop faible ou peu adapté.

Ce sont les éléments de réponse que je souhaitais vous apporter puisque sur les autres points posés notamment par M. CSIKEL, la réponse a été donnée."

M. Johann MATTI :

"D'abord, je m'excuse de vous avoir coupé la parole, Monsieur le Député-Maire, Président de l'Agglomération, dans la mesure où vous insistiez sur le fait qu'il ne fallait pas de débat partisan dans cette assemblée, j'ai essayé de vous faire remarquer que vous commenciez par un débat partisan.

Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je ne pense pas que la situation économique de notre pays soit extraordinaire, je ne pense pas que celle de l'Europe est extraordinaire et je ne pense surtout pas que, quel que soit le gouvernement de droite comme de gauche, cette situation sera extraordinaire durant les trente prochaines années. J'ai expliqué pourquoi. Vous pouvez avoir une autre opinion que moi, mais ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

En revanche, vous avez dit : « J'ai dit devant le Conseil communautaire et je le redis, que pour moi cette solution aujourd'hui n'est pas la bonne et que je souhaite qu'il y ait un échange entre commerçants et aménageur, et qu'ensuite je demande aux commerçants de me faire retour de leur avis. Lorsque ce sera fait, soit ils seront en accord avec moi pour dire, comme on l'a fait au sud, il ne faut pas de galerie marchande, comme on l'a fait à Saint Martin, il ne faut pas de galerie marchande, et donc on n'en fera pas au nord. C'est la position que je propose. » Je répète que je n'étais pas présent lors de ces débats, mais que les rapports existent. Les personnes qui ont voté, l'ont fait sans avoir la convention. Ils se sont tous fiés à la parole du Président de cette Agglomération.

Le Président a dit que s'il y avait un débat avec les commerçants quels qu'ils soient, et que ceux-ci étaient contre l'installation d'une galerie marchande, le Président et l'Agglomération les suivraient. Or, vous venez de dire à l'instant que, parce que les commerçants sont en désaccord avec vous sur le fait que vous voulez implanter une galerie commerçante au nord, vous fermez la porte aux négociations et qu'ils vont le sentir d'ailleurs entre nous sur les subventions, et que derrière c'est de leur faute. Je suis navré mais c'est ce qui a été dit ici et les personnes qui ont voté n'avaient pas la convention."

Monsieur le Président :

"Je répète que la demande formulée par l'association Montélimar 600 commerces de voir la convention qui nous lie à l'aménageur modifiée pour qu'elle ne permette pas de réaliser une galerie marchande, n'a jamais été un engagement de ma part. C'est ce qui me conduit à dire que les discussions avec l'association sont rompues. Ce que vous dites correspond à un contexte dans lequel l'Agglomération était engagée sur une proposition où je ne souhaitais pas qu'il y ait une galerie marchande à l'ouverture de cet équipement, mais que nous puissions nous donner la possibilité, si cela était nécessaire, dans la durée, dans le temps, de doter cet ensemble commercial d'une galerie marchande. C'est ce qui figure dans la convention. La demande des commerçants, aujourd'hui, qui veulent empêcher notre ville de disposer à l'avenir, d'une galerie marchande ne me semble pas un argument recevable et je considère que comme il n'y a plus d'accord avec eux, le débat est remis à plat.

J'ai expliqué, à plusieurs reprises, pour quelles raisons il était bien de permettre à notre agglomération de disposer d'activités de loisirs comme un multiplex cinéma, un bowling ou d'autres activités ludiques, et de disposer d'un hypermarché d enseignes spécialisées plus adapté pour éviter l'évasion commerciale. J'ajoute que de disposer de La Fnac, de Zara et d'autres enseignes qui ne peuvent pas s'installer dans le centre-ville de Montélimar, est un atout commercial supplémentaire pour notre territoire. Voilà ce que je dis clairement ce soir.

Quant à la question de la subvention à l'association, vous ne pouvez pas faire le lien. J'étais présent à l'assemblée générale de l'association 600 commerces qui a annoncé et revendiqué son souhait d'être l'association des commerçants du centre-ville. Il se trouve que les subventions qui étaient fournies à cette association par la Ville de Montélimar avaient pour vocation la coordination entre les différents acteurs commerciaux de la ville. Si, aujourd'hui, le champ d'action de Montélimar 600 commerces est réduit aux seuls commerces du centre-ville, il me paraît juste de les traiter de la même manière que les associations comme Cap au nord ou Montélimar Sud Développement. C'est une réciprocité des formes par rapport à la subvention engagée, mais pas comme vous pourriez le laisser entendre, une mesure de représailles vis-à-vis de 600 commerces. Voilà les précisions que je souhaitais apporter."

M Henri FAUQUÉ :

"Mon intervention va porter sur le mode de fonctionnement de notre Conseil d'Agglomération. Nous venons d'évoquer deux sujets. Je ne voulais pas intervenir sur l'Envol et sur la galerie marchande, ni sur la fiscalité, mais je vais être obligé de le faire et sur la fiscalité.

Sur la fiscalité, nous tous, et je ne parle pas d'associations de contribuables ni d'associations lambda, nous avons voté un budget l'année dernière au cours duquel on nous a affirmé : vous votez 14 % d'augmentation des impôts pour nos concitoyens. Or, c'est plus de 26 %. Nous avons voté sur une mauvaise information.

En ce qui concerne la galerie marchande, j'étais intervenu longuement la dernière fois et je m'étais promis de ne plus jamais le faire, mais ce qui vient d'être dit m'oblige à le faire. Vous avez dit, lorsque je vous ai posé la question, vous m'avez répondu du mot à mot : « la galerie marchande c'est le centre-ville de Montélimar ». Nous n'avions aucun document. Quelques semaines ou quelques mois plus tard, vous avez signé un texte dans lequel il était possible, prévisible de réaliser la galerie marchande. Sur ce point-là, mes chers collègues, j'attire votre attention. Il faut être clair. Si l'on ne tient pas un engagement, ce n'est pas dû à une association. Si l'on tient un engagement, en tant qu'exécutif d'un Conseil quel qu'il soit, c'est par rapport à l'information que l'on a donnée et à partir du vote émis par chacun d'entre nous sur la base de ces informations. C'est un problème de déontologie. Si je n'ai pas donné les bonnes informations sur la réalité des projets que je signe deux mois plus tard, je reviens vers le Conseil communautaire pour lui expliquer, avant de signer, qu'il y aura un amendement à la convention. C'est à ce moment-là, qu'en toute clarté, la démocratie peut s'exercer."

Monsieur le Président :

"Sur la fiscalité, on ne s'est jamais engagés à voter un taux d'augmentation. M. FAUQUÉ, vous connaissez la loi comme moi. Les taux qui ont été votés correspondent à l'évolution des taux de la fiscalité. Ils sont indiqués à titre indicatif dans les délibérations. Nous n'avons pas délibéré là-dessus. Je répète que la loi prévoit que nous puissions voter les taux."

M Henri FAUQUÉ :

"Je le sais bien."

Monsieur le Président :

"Les taux qui ont été votés sont conformes aux engagements qui ont été pris par ce Conseil communautaire. L'évolution des taux intercommunaux votés par notre Conseil communautaire, est conforme à la délibération qui a été prise.

Sur l'Envol, j'ai effectivement dit que la galerie marchande de Montélimar était son centre-ville, mais je souhaite que le centre-ville puisse continuer à fonctionner. Nous continuerons à l'accompagner. Vous savez comme moi, M. FAUQUÉ, qu'il y a eu des discussions et des débats animés sur ce sujet, probablement dans ce Conseil communautaire, mais assurément à l'assemblée générale des commerçants de Montélimar qui me reprochaient d'avoir dans cette convention la possibilité de réaliser une galerie marchande. Lors de leur assemblée générale, j'ai redit que la seule garantie apportée est l'engagement du maire de la Ville et surtout du Président de l'Agglomération, par rapport à un dépôt de CDAC qui contiendra ou pas une galerie marchande. Les commerçants ne se sont pas satisfaits de cela et ont demandé une modification de la convention que je refuse.

Le partenariat qui nous liait d'un travail en confiance est rompu. Nous allons prendre nos responsabilités. J'aurai l'occasion de m'exprimer sur ce sujet, comme je l'ai fait en commission des affaires économiques la semaine dernière. J'expliquerai, probablement lors d'un prochain Conseil communautaire, quelle sera notre décision puisqu'elle n'est pas encore prise. J'ai

indiqué que je la prendrai fin février. L'hypothèse de réaliser une galerie marchande avec des enseignes nationales à forte notoriété est une possibilité que j'envisage très sérieusement.

M Henri FAUQUÉ :

"Les historiens feront le travail mais lorsque vous dites, Monsieur le Président, dans le dernier débat, en réponse à M. MATTI : « Je ne peux pas vous laisser dire qu'il y aura une augmentation des impôts de 14 % ». C'est écrit dans le procès-verbal. Je ne l'invente pas.

La galerie marchande c'est un problème du Maire de Montélimar. On transforme cela en un débat entre le Maire et l'association des 600 commerçants. Quand je parcours la rue Pierre Julien, entre la Porte Saint Martin et la Place du marché, je dois dire qu'il pourrait y avoir plus d'animations commerciales, mais je ne suis pas le Maire. Je voudrais vous rappeler un chiffre issu du journal Les Echos qui n'est pas un journal révolutionnaire. Il menait une étude récemment sur les centres commerciaux en Europe. Je vous parle de mémoire. Il faut réfléchir. En Allemagne on ouvre 230 000 m² de grandes surfaces commerciales par an. En France, on en est à 900 000 m². Le journal Le Monde, que l'on pourrait croire plus partisan mais qui est un journal généraliste, faisait récemment une étude sur les villes qui se vident. Malheureusement, Montélimar figurait parmi ces villes où l'évolution est la plus défavorable au niveau de l'aménagement des grandes villes. L'étude allait plus loin en disant que ce n'était pas seulement un problème de parking, etc., c'est aussi un problème de volonté de rétablir un équilibre à l'intérieur des centres villes entre l'habitat qui accueille des personnes de tous milieux sociaux, avec des commerces de proximité, avec une vie sociale qui assure à la fois de la sécurité, de la convivialité, du contact. Si nous vidons les centres villes, si nous les réservons à un certain type de population, si nous éclatons les activités commerciales avec les transferts de voitures, je crois que nous faisons une erreur.

Il semblerait qu'il y ait une rupture entre la vision des commerçants de Montélimar et celle du Maire de Montélimar, et par conséquent celle de l'Agglomération. Je pense que nous devrions réfléchir à d'autres aspects. 35 000 m² pour 900 000 m² par an en France, c'est beaucoup pour notre simple secteur. Mon intervention est une réflexion, elle n'est pas polémique."

Monsieur le Président :

"Puisque nous avons décidé de ne pas polémiquer, je resterai sur ce même registre, M. FAUQUÉ. Si le centre ville de Montélimar souffre, vous pourrez reconnaître que ce n'est pas lié à la présence d'une galerie marchande puisqu'il n'y en a pas. Par rapport au développement des mètres carrés commerciaux, vous avez porté quelques commentaires sur ce que fait le Maire de Montélimar. Je constate que le Maire de Saulce a soutenu des installations de grandes surfaces puisque vous disposez, sur votre commune, d'un centre Leclerc qui a été réalisé..."

M Henri FAUQUÉ :

"On n'avait plus d'épicerie, il fallait bien..."

Monsieur le Président :

"Vous êtes vous aussi, M. FAUQUÉ, conscient qu'il faut évoluer et adapter les modes de distribution. Je peux au moins vous reconnaître cela."

M. Johann MATTI :

"Je tiens à m'excuser d'avoir lancé ce débat sur la galerie marchande. Mon point principal consistait surtout à signaler que les élus de cette assemblée avaient voté alors qu'on ne leur avait pas donné l'ensemble des éléments. C'est précisément ce qui me gênait. Je disais seulement que vous n'aviez pas accès à la convention, le Président vous a dit qu'il se passerait quelque chose, il a signé l'inverse deux mois après."

Monsieur le Président :

"C'est faux."

M. Johann MATTI :

"Je signale que je me tiens à ce qui a été dit et à ce qui a été fait, voilà tout."

Monsieur le Président :

"M. MATTI, une convention qui lie l'Agglomération à l'aménageur a été signée, elle a été discutée, débattue et traitée, non seulement par le Président, mais par de nombreux élus. Les documents ont toujours été accessibles..."

M. Johann MATTI :

"Non. Ils ont été demandés à trois reprises par Mme Anne-Marie REME-PIC et Mme COUTARD qui n'ont jamais eu accès au document."

Monsieur le Président :

"Les documents, dès qu'ils ont été délibérés, ont été disponibles. Il a toujours été prévu dans cette convention, la possibilité de réaliser une galerie marchande puisque nous abordons ce sujet, non pas - comme certains l'affirment - d'une cinquantaine de boutiques, mais de 20 à 25 boutiques, projet sur lequel nous sommes en train de réfléchir."

Mme Danielle GRANIER :

"Pour répondre à votre question concernant le remplacement d'un agent partant à la retraite sur deux, nous n'avons pas de projection sur quinze ans. En revanche, nous avons un gain annuel de 1 % sur la masse salariale ce qui représente 140 000 €."

M. Serge CHASTAN :

"Je vois qu'avec Mme GRANIER, nous parvenons à obtenir des réponses sur des points de vue techniques, alors qu'avec M. le Président, nous ne pouvons pas obtenir des réponses techniques, il faut attendre le Conseil sur le budget. Je vous ai posé trois questions. Vous m'avez remis un document d'une vingtaine de pages de chiffres et de tableaux que j'ai pris du temps pour analyser. Je ne peux poser des questions qu'en fonction des éléments que vous nous remettez."

Bien que nous soyons en démocratie, je n'ai pas l'impression que l'opposition ait une mission de suivi et de contrôle. Vous êtes parlementaire de la minorité à l'Assemblée nationale, que vous contrôliez le travail de la majorité de près ou de loin ne me semble pas complètement farfelu. Je prends acte, merci."

Monsieur le Président :

"Je vous ai simplement dit, M. CHASTAN, puisque vous avez l'art de déformer mes propos, qu'il y avait un moment pour tout, que nous traitions là du débat d'orientation budgétaire, que viendrait le vote du budget et qu'un moment de contrôle arriverait, issu du compte administratif. Je veux bien répondre aux trois questions."

L'endettement a doublé, oui, mais le taux d'endettement est faible. Nous investissons et le taux d'endettement augmente. Que voulez-vous que je vous réponde ?

L'évolution des recettes du Palais des congrès ne comble pas le déficit. Bien sûr qu'un équipement public est déficitaire, vous le découvrez ? Que voulez-vous que je vous dise ?

Quant aux réalisations qui sont faibles, il y a un effondrement de l'épargne nette. Cela a été abordé, Hervé ANDEOL a répondu.

Il n'y a rien de caché, mais il y a un moment pour tout. Le moment du débat d'orientation budgétaire est d'avoir une vision. Je trouve que le débat sur l'Envol est intéressant. Oui, je souhaite qu'il y ait un centre commercial. Nous aurons l'occasion d'annoncer ou pas s'il y a une galerie marchande. Oui, je souhaite qu'il y ait une gare TGV à Allan. Ce sont des éléments politiques que je réaffirme.

Pour clore ce débat, je voudrais, en conclusion, apporter deux ou trois éléments. Je souhaite rappeler que le niveau d'investissement pour notre Agglomération est élevé. Il est important dans cette période économique difficile, que les collectivités puissent investir pour soutenir l'économie, en réalisant et en soutenant des projets structurants. Nous le faisons en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement. Je pense que nous devons poursuivre nos efforts en ce sens. Il n'y aura pas d'augmentation des taux de la fiscalité dans le budget 2016. Les projets structurants comme la gare d'Allan, l'Envol, la réhabilitation du théâtre ou des investissements très forts pour l'ensemble de nos communes en matière d'assainissement seront réalisés. C'est en ce sens que nous présenterons le budget 2016 dans quelques semaines.

Nous avons répondu à la question diverse. Nous devons acter que nous avons débattu sur les orientations budgétaires. Nous prenons acte du débat d'orientation budgétaire 2016.

Vous trouverez en annexe, la liste des décisions. Si vous avez des questions, nous sommes disposés, avec les services, à y répondre. Avez-vous des questions ?"

M. Johann MATTI :

"J'ai une question sur la décision 2016.01.05. J'ai feuilleté rapidement ces décisions et j'ai été surpris de constater que l'Agglomération devait prendre en charge 81 000 € de travaux de rénovation de la toiture de Mistral 1. J'ai demandé à un ami architecte s'il n'y avait pas de garantie décennale sur un tel équipement. Il m'a répondu que le Palais des congrès a coûté 15 M€, on n'a pas dû avoir suffisamment d'argent pour refaire la toiture du Mistral 1. Pourriez-vous me confirmer que la toiture n'a pas été faite et que c'est dans ce cadre, que l'on a dû engager 81 000 €?"

Monsieur le Président :

"C'est lié aux intempéries et à un vent violent qui ont causé des détériorations sur le toit et ont nécessité des réparations. Ce n'est pas lié à la construction."

M. Johann MATTI :

"Nous ne sommes pas assurés ?"

Monsieur le Président :

"Il est probable qu'il puisse y avoir des recours auprès des assurances mais les travaux devaient être engagés."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 53.